

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 21 juillet 2022

N° 203/07/2022 : FESTIVAL DES LANTERNES - ACQUISITION DE LITS

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 21 juillet à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2022.*

**Présents Titulaires** : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Colette ESNAULT, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 7

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE à Marie-Claude BERLY, Nadine BON à Brigitte BAREGES, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Michel CORNILLE à Bernard BOUTON, Sandrine DIAZ à Bernard PAILLARES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Laurence PAGES à Annie GUILLOT.

**Absents Excusés** : 7

Mesdames, Messieurs, Aline CASTILLO, Laurent FARRUGIA, Lucie FOURNEL, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Sandrine LAGARDE, Rodolphe PORTOLES.

**Monsieur Khalid LAABID donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Festival des Lanternes se tiendra à Montauban du 30 Novembre 2022 au 6 Février 2023 après le succès populaire des éditions précédentes sur Gaillac et Blagnac qui ont réuni plus d'1 million de visiteurs. Ce Festival qui s'affirme comme un des principaux organisés en France est un formidable vecteur d'attractivité pour le territoire.

Dans la perspective du Festival des Lanternes, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA) souhaite acquérir 65 lits auprès de la Commune de Blagnac. Ces lits auront vocation à équiper le site où seront hébergés les équipes chinoises de l'événement.

Il s'agit de 65 lits avec :

- structure et pieds
- matelas
- traversins
- draps

Le Grand Montauban et la Commune de Blagnac se sont mis d'accord pour l'ensemble des lits pour un prix de cession de 10 000 € TTC

Vu délibération n°349 du 23 décembre 2021 portant délégation de l'assemblée au Président en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Grand Montauban souhaite donc acquérir ces 65 lits au prix de 10 000 € TTC,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 juillet 2022,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de ces 65 lits, dans l'état où ils se trouvent, au prix de 10 000 € TTC,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer les documents afférents à cette acquisition.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme,  
Montauban, le 21 juillet 2022

La Présidente,  
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,  
Khalid LAABID

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**25 JUL, 2022**

De sa publication le :

**25 JUL, 2022**